

N°1332

du 05  
MAI 2020



# L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

## CORONAVIRUS

- Riposte au Togo  
**Plus de 1.000 tests de dépistage en 4 jours**
- En pleine explosion des contaminations / Dans le septentrion du pays  
**La Banque mondiale renforce le Togo dans la détection et la confirmation des cas de coronavirus**
- Pour la campagne 2020-2021 / Dans une situation particulière...  
**Un plan de riposte agricole COVID-19 lancé par le gouvernement**
- Le gouvernement aux bénéficiaires du Programme NOVISSI  
**" Ne donnez votre carte d'électeur, ni le numéro NSF de la carte d'électeur à personne ! "**
- Un Conglomérat des Entrepreneurs du Togo (COGET)  
**Une solution aux jeunes entrepreneurs pour faire face au COVID-19**

P.3 Le président (ré)élu a pris officiellement fonction ce 03 mai

# LA PAGE ELECTORALE 2020 DEFINITIVEMENT TOURNEE

*Il n'y a plus personne pour s'y opposer* (Aboudou Assouma)



Faure E. Gnassingbé, prêtant serment devant Aboudou Assouma, Président de la Cour Constitutionnelle

P.6 Promotion de l'énergie durable hors réseau

## Le Togo parmi 10 initiatives innovantes en Afrique



## AZIMUTS INFOS

## Chromium Edge arrive sur Windows 10

C'est le 15 janvier que Microsoft a dit adieu à son navigateur Edge qui n'a jamais convaincu les utilisateurs. À la place, les utilisateurs de Windows 10 vont voir apparaître Chromium Edge, un navigateur basé sur le même moteur que Chrome et Opera. La mise à jour sera automatique.

Ce mercredi 15 janvier a marqué un tournant dans la vie de Windows 10 puisque cette date coïncidera avec la fin de la version originelle d'Edge, basée sur le moteur EdgeHTML. Le navigateur intégré à Windows 10 devait remplacer Internet Explorer, mais il n'a pas eu le succès escompté. Microsoft a donc marché dans les pas des navigateurs Google Chrome et Opera, pour créer une toute nouvelle version d'Edge basé sur le projet libre Chromium.

Microsoft avait déjà annoncé la sortie de cette nouvelle mouture pour le 15 janvier mais a confirmé depuis que tous les utilisateurs recevront le nouvel Edge basé sur Chromium par le biais d'une mise à jour. Elle se fera automatiquement sur tous les ordinateurs utilisant au moins la version 1803 de Windows 10 Familiale ou Pro, et devrait supprimer l'ancien navigateur.

## Une mise à jour obligatoire pour les particuliers

Microsoft a cependant prévu un outil, baptisé Blocker Toolkit, qui permettra aux entreprises de bloquer la mise à jour pour garder l'ancienne version d'Edge, mais n'a pas prévu de solution équivalente pour le grand public. Ce nouveau navigateur dispose de son propre logo, différent du précédent logo d'Edge, ce qui permettra de mieux le distinguer.

Edge, basé sur Chromium, devrait apporter une meilleure expérience sur le web pour les utilisateurs, la grande majorité des sites web étant déjà optimisés pour Google Chrome, ils devraient s'afficher de manière identique dans le nouveau navigateur de Microsoft. De plus, ce dernier devrait rapidement disposer d'un important catalogue d'extensions, le navigateur étant compatible avec celles pour Google Chrome sans modifications dans la plupart des cas.

## Ce malware s'installe sous Android et clique à votre place sur les publicités

Trend Micro a découvert que neuf applications du Play Store intégraient un cheval de Troie qui installe un adware à l'insu du possesseur d'un smartphone Android. Le virus prend ensuite la main sur le profil Facebook pour afficher des publicités et simuler des clics pour engranger de l'argent.

Imaginez que vous parcouriez votre profil Facebook avec votre smartphone et qu'il soit rempli de publicités, qui ne cessent de se recharger comme si vous aviez cliqué dessus. C'est le signe qu'un malware est installé sur votre téléphone, et sa fonction est justement de prendre le contrôle de votre compte Facebook pour afficher des publicités, et donc simuler des clics pour gagner de l'argent.

Il s'agit d'un adware plus exactement et Trend Micro a découvert que neuf applications présentes sur le Play Store en étaient infectées. Au total, cela représente plus de 470.000 installations avec essentiellement des applications censées améliorer les performances du smartphone comme Super Clean-Phone Booster. On trouve aussi des jeux, ainsi qu'un VPN. Il s'agit donc essentiellement de catégories très populaires.

## Des applications qui incitent à enlever la protection d'Android

Après leur installation, ils invitent l'utilisateur à désactiver Play Protect et à autoriser l'accès à certaines fonctions d'Android. C'est là que se situe le piège, puisque ça va lui permettre d'installer un cheval de Troie à l'insu de l'utilisateur, et Trend Micro a comptabilisé 3.000 variantes de malwares ! Leur rôle reste le même : se connecter à des serveurs distants pour polluer l'appareil de publicités. Mais l'éditeur de solutions de sécurité a aussi remarqué que ce même malware était capable de récupérer l'email du possesseur du smartphone, et de lui envoyer des messages de type phishing l'invitant à installer une application.

Les pays les plus touchés sont le Japon, Taiwan, les États-Unis, l'Inde et la Thaïlande. Curieusement, il n'y a pas la Chine, et la raison est simple selon Trend Micro : les hackers n'attaquent pas leur propre pays pour éviter d'être appréhendés par les autorités locales. Du côté de Google, on a supprimé les neuf applications vérolées, et on répète qu'il ne faut jamais désactiver Play Protect et que tout message incitant l'utilisateur à le faire est un piège.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression

Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication

Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction

Jean AFOLABI

Rédaction

Sylvestre D.

Hervé AGBODAN

Maurille AFERI

Pater LATE

Kossiwa TCHAMDJA

Koffi SOUZA

Alan LAWSON

Abel DJOBO

Tony FEDA

Service photographie

Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature

LAWSON Laté

Graphisme

Guillaume BOGLA

## Télévision

## La série togolaise Oasis de Yobo Studios de retour sur Canal + international

La série Oasis est de retour sur Canal + Elles depuis dimanche 3 mai dernier ; créée par Yobo Studios de la Togolaise Angela Aquereburu, elle raconte l'histoire d'une femme ambitieuse qui fait de l'espionnage industriel.

Après une première diffusion réussie sur Canal + Afrique en novembre 2019, la série Oasis est de retour sur le bouquet Afrique du groupe Canal + sur la nouvelle chaîne Canal + Elles, selon un communiqué de Yobo Studios.

Créée par Madie Foltek, scénariste de séries africaines à succès, Oasis raconte l'histoire d'Essé, une jeune femme ambitieuse qui intègre un beau complexe d'appartements "Oasis, la source du bonheur" pour y faire de l'espionnage industriel pour un concurrent. Mais elle voit sa mission compromise quand elle y re-

trouve une vieille connaissance.

La série 100% togolaise est une production de Yobo Studios qui tient toutes ses promesses de mettre en avant les talents locaux et panafricains en valorisant le patrimoine et le professionnalisme. Oasis, qui comprend 20 épisodes de 26 minutes, sera diffusée à partir du dimanche 3 mai 2020 sur une durée de cinq semaines à raison de deux épisodes tous les dimanches à 19h15. Des acteurs togolais tels que Julio Teko, Aimée Akapko-Toulan, Florence Kitcha, Dicta Mablé, Jean-Claude Oyali ou encore Angela Aquereburu, font partie de cette série.

On y trouve d'autres talents africains à l'instar de Michel Bohiri, Viateur, Ray Reboul, Stéphane Zabavy de la Côte d'Ivoire, Marie Humbert et Maame Adjei du Ghana



ou encore Gustave Sorgho du Burkina-Faso.

Oasis a remporté le Prix du Public lors du Festival Vue d'Afrique édition 2018 et a été sélectionnée lors du Festival de Fiction de La Rochelle de 2018 également.

Etablie à Lomé, Yobo Studios est une société de production audiovisuelle créée par Angela Aquereburu et Jean-Luc Rabatel - devenue l'une des plus grandes sociétés de production dont "l'objectif est de fournir du contenu original et exportable".

## Musique

## L'auteur d'un clip critique contre le président égyptien Sissi meurt en prison à 24 ans

Un artiste qui a brocardé le président Sissi dans un clip a été retrouvé mort dans sa cellule ; il y a plus de 60 mille prisonniers politiques en Egypte.

Un jeune Égyptien qui avait été emprisonné après avoir réalisé le vidéoclip d'une chanson très critique du président Abdel Fattah al-Sissi est décédé samedi dans une prison du Caire, a affirmé son avocat. Chadi Habache, âgé de 24 ans, est mort dans la prison de Tora, a indiqué à l'AFP Ahmed al-Khawaga, qui n'a pas été en mesure de donner les raisons du décès. "Cela faisait quelques jours que son état de santé se détériorait (...) Il a été hospitalisé puis il est revenu hier soir en prison où il est mort dans la nuit", a-t-il précisé. Chadi Habache avait été placé en détention en mars 2018, accusé de "diffusion de fausses nouvelles" et "appartenance à une organisation illégale", selon le parquet.

Il avait été arrêté après avoir réalisé le clip de la chanson Balaha interprétée par le chanteur de rock Rami Issam. Celui-ci y critique verbalement M. "Balaha", nom dont le président Sissi est affublé par ses détracteurs en référence au personnage célèbre d'un film égyptien pour être un menteur notoire.

Rami Issam s'était notamment fait connaître pendant la révolte populaire de janvier-février 2011 contre le président d'alors Hosni Moubarak, et s'est depuis exilé en Suède. Un temps censuré en Égypte, le clip a été visionné plus de 5 millions de fois sur YouTube.

"La prison ne tue pas, c'est la solitude qui tue (...) j'ai besoin de votre soutien pour ne pas succomber (...) je meurs lentement tous les jours", écrivait Chadi Habache dans une lettre en octobre 2019, publiée samedi sur Facebook par la militante des droits humains et écrivaine Ahdaf Soueif après l'annonce de son décès.



Les conditions de détention en Égypte sont régulièrement épinglées par les organisations de défense des droits humains. Et depuis début mars, en raison de la pandémie de nouveau coronavirus, les autorités ont suspendu les visites au parloir et les

travaux des tribunaux, isolant plus encore les détenus. "À cause des mesures prises contre le coronavirus, personne n'a pu voir" Chadi Habache dernièrement, a souligné l'avocat Ahmed al-Khawaga.

## Nécrologie

## Tony Allen, batteur et père de l'afrobeat, est mort à l'âge de 79 ans

Le monde de la musique est de nouveau en deuil. Le talentueux batteur, Tony Allen est décédé jeudi 30 avril à l'âge de 79 ans ; il avait inventé l'afrobeat avec le chanteur et saxophoniste Fela Kuti.

Après la disparition de Manu Dibango fin mars, le grand batteur et chanteur Tony Allen s'est éteint à l'âge de 79 ans. "On ne connaît pas exactement la cause du décès. Il était en pleine forme, c'est assez soudain. Je lui ai parlé à 13 heures, puis deux heures plus tard il était pris d'un malaise et a été transporté à l'hôpital Pampidou où il est décédé", a indiqué son manager Eric Trosset à l'agence France-Presse, tout en précisant qu'il n'a

pas été emporté par le Covid-19.

Né le 20 juillet 1940 dans l'Etat du Niger (Nigéria), Tony Allen a débuté sa carrière dans les années 60. Avec son ami et musicien Fela Kuti, il crée un nouveau style musical, l'Afrobeat, musique hypnotique et répétitive mêlant le style highlife, la polyrythmie yoruba, le jazz et le funk.

Tony Allen et Fela Kuti, avec leur groupe Africa 70, enregistreront une quarantaine d'albums, avant de se séparer à la fin des années 70. Leur route prend ensuite des chemins différents et le duo se sépare. Tony Allen poursuit sa carrière musicale en rejoignant le label français Comet Record.



Dans les années 2000, Tony Allen enregistre la batterie sur de nombreuses productions électro et rock alternatif.

Parmi les plus célèbres, le titre Ritournelle, succès de Sébastien Tellier sur l'album Politics en 2004.

Le président (ré)élu a pris officiellement fonction ce 03 mai

## LA PAGE ELECTORALE 2020 DEFINITIVEMENT TOURNEE Il n'y a plus personne pour s'y opposer (Aboudou Assouma)

Late Pater

Les archives du Togo retiendront que, pour lancer la première sortie officielle médiatisée de son nouveau mandat, à lui aussi, à la tête de la Cour constitutionnelle, coïncidant avec la prestation de serment du président Faure Gnassingbé (mandat 2020-2025), le juge Aboudou Assouma n'a pas fait les choses à moitié. Contrairement à ses discours précédents, dans les mêmes conditions de prestation de serment du président de la République réélu. Les critiques et les railleries vont bon train. Mais, avec le recul, on peut com-

poulin. Ce qui est une aberration, venant d'un «homme de Dieu». Aboudou Assouma, en réponse, s'est montré virulent et surtout moqueur. Avant de chanter les mérites et les bons résultats du président réélu, il règle ses comptes à ceux qui continuent de contester le verdict du scrutin présidentiel. «Ce fameux gagnant et ses ouailles devraient apporter, pour éclairer la religion des juges que nous sommes, un adminicule de preuve (un commencement de preuve) par écrit. Mais rien, il faut vociférer seulement et ça marche. Non, nous sommes dans un Etat de droit (...) Le peuple s'est exprimé



justice», a-t-il martelé.

A noter que les actes de la Dynamique Kpodzro, qualifiés par le Procureur de la République «d'une extrême gravité et de nature à troubler indubitablement l'ordre public et à mettre en danger la sécurité publique», ont déjà valu des inculpations à certains de ses membres. Arrêté, puis libéré, Agbéyomé Kodjo est placé sous contrôle judiciaire, avec des conditions claires : obligation de déférer aux différentes convocations aussitôt qu'il en sera requis ; interdiction de quitter le territoire sans autorisation ; interdiction de faire toute déclaration tendant à la remise en cause des résultats du scrutin présidentiel ; et interdiction de tout propos, déclaration ou attitude tendant à remettre en cause et à saper l'ordre constitutionnel et institutionnel existant.

Ce 3 mai 2020, le reste de la cérémonie aura été le serment, la remise des insignes de grand chancelier, la remise du drapeau, marquant la prise de fonction de Faure Gnassingbé. Conformément à l'article 64 de la Constitution du 14 octobre 1992. M. Gnassingbé a récité la phrase du serment : «Devant Dieu et devant le peuple togolais, seul détenteur de la souveraineté populaire,

Nous, Faure Essozimna Gnassingbé, élu Président de la République conformément aux lois de la République, jurons solennellement de respecter et de défendre la Constitution que le peuple togolais s'est librement donné ; de remplir loyalement les hautes fonctions que la Nation



nous a confiées ; de ne nous laisser guider que par l'intérêt général et le respect des droits de la personne humaine, de consacrer toute nos forces à la promotion du développement, du bien commun, de la paix et de l'unité nationale ; de préserver l'intégrité du territoire national ; de nous

conduire en tout, en fidèle et loyal serviteur du Peuple».

En rappel, Faure Gnassingbé a été réélu le 22 février 2020 avec 70,78% représentant 1.760.309 voix sur les 2.486.876 suffrages exprimés. Le nombre de votants était de 2.769.287 électeurs.



prendre qu'il s'est agi pour le président de la Cour de répondre du tic au tac.

Quelques jours avant, c'est Mgr Kpodzro, parrain spirituel de la Dynamique éponyme qui a porté le candidat malheureux Gabriel Messan Agbéyomé Kodjo lors de la présidentielle du 22 février 2020, qui a lancé des malédictions aux membres de la Cour constitutionnelle et de la Commission nationale électorale nationale indépendante et à leurs familles, jusqu'à la troisième génération, au motif de ne pas «reconnaître» la victoire de son

massivement, sans équivoque, haut et clair, en portant son choix sur vous (Faure Gnassingbé), avec des suffrages à la mesure d'un plébiscite. Le suffrage universel a donc décidé ; il n'y a plus personne pour s'y opposer. Si d'aventure, par mégarde ou étourderie, quelqu'un s'y oppose, la force doit rester à la loi dans sa rigueur, quel que soit l'âge de son auteur. La loi est égale pour tous. On ne peut pas se réfugier derrière son âge pour défier l'autorité de la loi. Même sur une civière, son auteur doit répondre de son acte devant la

## Barry Moussa Barqué, nouveau Grand chancelier

A quelques jours de la prestation de serment, précisément le 30 avril 2020, le président Faure Gnassingbé nomme, par décret, Barry Moussa Barqué comme Grand chancelier des ordres nationaux.

Créée par la loi n°61-35 du 2 septembre 1961 instituant l'Ordre du Mono, la Grande Chancellerie est une institution de construction et préservation de l'unité nationale. Elle favorise et récompense la probité morale des Togolais et des citoyens d'autres nationalités. La Grande Chancellerie des Ordres nationaux contribue à mettre en place une culture de succès, de mérite et d'excellence. Qu'ils soient civils ou militaires, tous les citoyens du Togo, dès lors qu'ils participent loyalement et pleine-



Barry Moussa Barqué (à droite) remet les insignes de grand chancelier à Faure

ment à la grande œuvre de construction nationale, sont appelés autant que faire se peut à bénéficier des distinctions des Ordres nationaux. Il existe, à cet effet, l'ordre du Mono, l'ordre national du mérite, la médaille du mérite militaire, l'ordre du mérite agri-

cole, l'ordre des palmes académiques et la croix de la vaillance. Tous ces ordres et médailles ont été institués par les différentes lois et décrets consignés dans le code des ordres nationaux disponible à la Grande chancellerie des ordres nationaux du Togo.

Meilleur accès aux services essentiels à des millions de personnes

## Le Togo désormais partie intégrale du Programme régional d'identification de la CEDEAO

\* La facilité d'accès aux services visée pour les femmes et les plus pauvres.

La Banque mondiale a approuvé, le mardi 28 avril 2020 à Washington, un financement de 273 millions de dollars de l'Association internationale de développement (IDA, branche de la Banque) pour faciliter l'accès aux services à des millions de personnes, en particulier aux femmes et aux catégories sociales les plus pauvres. Le Programme d'identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI), précise la Banque dans un communiqué, aidera à mettre en place des systèmes d'identification de base qui incluent toute personne présente physiquement sur le territoire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) indépendamment de sa nationalité, de sa citoyenneté

ou de son statut juridique.

Ce financement est destiné à la deuxième phase du programme WURI qui inclut le Togo – et trois autres pays, à savoir le Bénin, le Burkina Faso et le Niger –, et concerne environ 65 millions de personnes, souligne la Banque mondiale. Et de rappeler que «chaque pays mettra en œuvre son système d'identification de base, selon ses besoins, et utilisant un nombre limité de critères pour assurer une identification unique pour chaque individu». Le programme WURI aidera à renforcer les cadres juridiques et institutionnels et établira des systèmes d'identification de base robustes. S'appuyant sur les Principes d'identification pour le développement durable (Princi-

pes ID4D), il mettra en place des systèmes inclusifs et fiables garantissant la protection des données et dont la conception est axée sur l'être humain.

La décision de la Banque mondiale intervient au moment où le Togo commandait la réalisation d'une évaluation environnementale et sociale, étape indispensable à l'adoption du projet d'identification unique. L'objectif étant, entre autres, que les parties prenantes, notamment la société civile, soit consultée ; et que les données collectées, et analysées, soient fournies. Une stratégie de mise en œuvre basée sur le Plan de gestion de l'évaluation environnementale et sociale, s'appuyant sur les conclusions et les recommandations

de l'étude, et décrivant les mesures prises pour faire face aux risques et autres contraintes, devrait être identifiée.

Le Programme contribuera à améliorer l'accès aux services de base, tels que la protection sociale et médicale, la retraite ainsi que l'inclusion financière et numérique, l'autonomisation des femmes et des filles, et la mobilité des travailleurs. «Le programme WURI apportera aux pays des avantages considérables, tant au niveau national que régional. Les systèmes d'identification numérique de base peuvent jouer un rôle important dans la prestation des services de protection sociale, de santé et d'inclusion financière et sont plus importants que jamais dans la période que nous vivons

actuellement avec le COVID-19», a déclaré Deborah Wetzel, directrice de l'intégration régionale en Afrique à la Banque mondiale. «Le Programme appuiera la prestation de services dans la communauté de la CEDEAO en permettant l'accès à une identification unique à toute personne sur le territoire et en facilitant des initiatives transfrontalières en reliant les systèmes nationaux».

«Dans le cadre de la crise COVID 19, il est essentiel d'identifier et de fournir une protection sociale aux personnes employées dans le secteur informel, qui ne sont couvertes par aucun programme mais qui sont vulnérables et peuvent glisser dans la pauvreté. Le programme WURI peut soutenir les systèmes d'assurance sociale pour le secteur informel, qui sont interopérables

avec les registres sociaux et s'appuient au niveau régional sur des plateformes d'identification de base», a ajouté Dena Ringold, directrice régionale pour le développement humain en Afrique à la Banque mondiale.

Le programme WURI, qui s'élève à 395,1 millions de dollars, a été inauguré en 2018 avec la Côte d'Ivoire et la Guinée dans sa première phase, et contribue de manière importante aux objectifs de développement humain. Il contribue à la réalisation des objectifs du Groupe de la Banque mondiale qui sont de mettre fin à l'extrême pauvreté et de stimuler une prospérité partagée. Il soutient aussi la stratégie régionale de la CEDEAO 2019-2023, qui vise à améliorer les conditions de vie des populations de ses pays membres.

## Riposte Coronavirus

## Plus de 1.000 tests de dépistage en 4 jours

30 avril 2020 à 12 heures 37 mn : 116 cas confirmés, 42 cas actifs, 65 personnes guéries et 9 décès. Sept (7) nouveaux patients ont été testés positifs sur les 207 dépistés ce matin. Il s'agit de : une femme de 30 ans Togolaise résidant à Lomé qui est un cas suspect, un homme de 25 ans, Togolais résidant à Cinkassé qui est un voyageur, un homme de 30 ans, Togolais résidant à Cinkassé qui est un voyageur, une fille de 2 ans, Togolaise résidant à Dapaong qui est un cas suspect, un nourrisson de 13 mois, Togolais résidant à Dapaong, qui est un cas suspect, un garçon de 10 ans, Togolais résidant à Dapaong qui est un cas suspect, une femme de 22 ans, Togolaise résidant à Dapaong qui est un cas suspect. Un nouveau patient a aussi recouvré la santé, portant à 65 le nombre total de patients guéris. Deux (2) nouveaux décès ont été enregistrés ce matin. Il s'agit des deux (2) enfants de 13 mois et 10 ans confirmés ce jour et résidant à Dapaong.

A ce jour, le Togo a enregistré 116 cas confirmés de contamination à Covid-19 dont 42 actifs, 65 guéris et 9 décédés. Au total, 6.882 tests de dépistage ont été

effectués sur toute l'étendue du territoire national.

1<sup>er</sup> mai 2020 à 13 heures 20 mn : 123 cas confirmés, 48 cas actifs, 66 personnes guéries et 9 décès. Sept (7) nouveaux patients ont été testés positifs sur les 218 dépistés ce matin. Il s'agit de : une femme de 18 ans, Togolaise résidant à Djarkpanga, qui avait voyagé ; une femme de 25 ans, Togolaise résidant à Djarkpanga, qui avait voyagé ; une femme de 22 ans, Togolaise résidant à Djarkpanga, qui est un cas suspect ; un homme de 43 ans, Togolais résidant à Djarkpanga, qui est un cas suspect ; un homme de 29 ans, Togolais résidant à Bafilo, qui est un cas suspect avec notion de voyage ; un homme de 18 ans, Togolais résidant à Lomé, qui est un cas suspect ; et un homme de 50 ans, Ivoirien résidant à Lomé, qui est un cas suspect avec notion de voyage. Un (1) nouveau patient a recouvré la santé, portant à 66 le nombre total de patients guéris. Aucun nouveau décès n'a été enregistré ce matin. Au total, 7.100 tests de dépistage ont été effectués sur toute l'étendue du territoire national.

3 mai 2020 à 12 heures 53 mn : 124 cas confirmés, 48

cas actifs, 67 personnes guéries et 9 décès. Un (1) nouveau patient a été testé positif sur les 325 dépistés ce matin. Il s'agit d'un homme de 37 ans, Togolais résidant à Lomé, qui est un cas suspect. Un (01) nouveau patient a recouvré la santé portant à 67 le nombre total de patients guéris de Covid-19. Aucun nouveau décès n'a été enregistré ce matin. A ce jour, au total, 7.425 tests de dépistage ont été effectués sur toute l'étendue du territoire national.

4 mai 2020 à 12 heures 13 mn : 126 cas confirmés, 43 cas actifs, 74 personnes guéries et 9 décès. Deux nouveaux patients ont été testés positifs sur les 466 dépistés ce matin. Il s'agit d'un homme de 29 ans, Togolais résidant à Gando, qui a une notion de voyage et d'une femme de 40 ans, Togolaise résidant à Dapaong, qui est un contact d'un cas confirmé. Sept (7) nouveaux patients ont recouvré la santé, portant à 74 le nombre total de patients guéris de Covid-19. Aucun nouveau décès n'a été enregistré ce matin. Au total, 7.891 tests de dépistage ont été effectués sur toute l'étendue du territoire national.

Pour la campagne 2020-2021 / Dans une situation particulière...

## Un plan de riposte agricole COVID-19 lancé par le gouvernement

Dans le cadre de la campagne agricole 2020-2021 qui intervient dans le contexte de la crise sanitaire due à la pandémie à coronavirus, et conformément à la vision du chef de l'État de faire de l'agriculture togolaise le principal levier de création de richesse, le gouvernement togolais met en œuvre un plan d'urgence de soutien au secteur agricole dénommé «Plan de riposte agricole COVID-19». L'annonce a été faite par Noël Koutéra Bataka, le ministre de l'Agriculture, de la production animale et halieutique. Avec pour finalité de consolider la sécurité alimentaire du Togo, et améliorer le revenu des producteurs agricoles. Et de sauvegarder des emplois à travers une insertion à l'investissement dans le secteur en vue d'une augmentation de sa contribution à la croissance économique.

«Le plan de riposte agricole COVID-19 consiste en la mise en œuvre des mesures spécifiques visant à renforcer la capacité de production des ménages ruraux à travers, entre autres, l'intensification de l'utilisation des intrants agricoles améliorés et des services de mécanisation rappor-



Noël K. Bataka, Ministre de l'Agriculture, de la production animale et halieutique

chés», explique le ministre dans un communiqué en date du 28 avril 2020. Pour ce faire, les producteurs sont ainsi conviés à se faire recenser auprès des services de la NSCT – Nouvelle société cotonnière du Togo (mixte) – pour les cotonculteurs et auprès des PME/PMI agrégateurs opérants dans les filières à haute valeur ajoutée comme le soja ou s'approcher des services déconcentrés du ministère dans leurs localités respectives ou des relais communautaires.

A l'instar du projet «Novissi» de transfert monétaire mis en œuvre pour les secteurs vulnérables, chaque producteur doit impérativement indiquer le numéro

de sa carte d'électeur et un numéro de téléphone actif par lequel il recevra un crédit de campagne via le porte-monnaie électronique. Les producteurs doivent ainsi : se constituer en groupe d'entente solidaire affilié à un GPC, à un ESOP, ou à un PMI/PME d'acheteurs/transformateurs de soja ; accepter un contrat d'agrégation avec le PME/PMI ; s'engager à cultiver le maïs ou le riz, du coton ou du soja ; et suivre l'encadrement technique de proximité.

Des initiatives similaires sont prévues, au fur et à mesure, en soutien aux autres acteurs des chaînes de valeurs agricoles. Et suivant leurs besoins, rassure le ministre de l'Agriculture.

En pleine explosion des contaminations / Dans le septentrion du pays  
La Banque mondiale renforce le Togo dans la détection et la confirmation des cas de coronavirus

Le mercredi 29 avril, au moment où le Togo franchissait la barre des cent (100) contaminations au coronavirus – avec dix (10) tests positifs sur le coup –, la Banque mondiale approuvait un financement de 8,1 millions de dollars de l'Association internationale de développement (IDA) pour aider le pays à lutter contre le Covid-19 (Coronavirus). Et mieux répondre aux urgences de santé publique. Ceci entre dans le cadre du projet d'urgence de riposte contre le COVID-19 qui, d'après la Banque, «renforcera les actions du gouvernement du Togo

en matière de surveillance épidémiologique, de détection précoce et de confirmation des cas. Il vient consolider les actions en cours dans le cadre du Projet d'amélioration des systèmes régionaux de surveillance des maladies (REDISSE)». Le projet va accroître les capacités de dépistage et de prise en charge des malades, à travers l'achat et l'installation d'un laboratoire mobile, la construction de centres de traitement et l'équipement en matériels médicaux de pointe.

«Le COVID-19 fait peser une charge importante sur les services de santé hospitaliers et am-

bulatoires qui sont les acteurs en première ligne», indique Hawa Wague, Représentante Résidente de la Banque mondiale pour le Togo. «Les besoins sont encore importants en dépit des efforts déjà déployés par le gouvernement et ses partenaires. Cette opération viendra sans doute renforcer la capacité de réaction du Togo contre cette pandémie».

La Banque mondiale affirme prendre des mesures rapides et de grande envergure en vue d'aider les pays à renforcer leur action contre la pandémie. Le Groupe s'attache, notamment à améliorer la veille épidémiologique et les interventions de santé publique, tout en soutenant le secteur privé pour permettre aux entreprises de poursuivre leurs activités et maintenir les emplois. Le Groupe de la Banque mondiale prévoit donc de déployer jusqu'à 160 milliards de dollars de financements au cours des 15 prochains mois afin d'aider les pays à protéger les populations pauvres et vulnérables, soutenir les entreprises et favoriser le redressement de l'économie, ce montant comprenant 50 milliards de dollars sous forme de nouveaux dons et crédits hautement concessionnels fournis par l'IDA.

Gestion des cas de contamination / Renforcement des unités sanitaires  
L'UE va s'impliquer dans la réhabilitation de 7 centres de santé au Togo

«Ce matin, j'ai eu l'occasion de visiter le CMS d'Atakpamé qui figure sur la liste des centres à réhabiliter par le gouvernement. J'ai pu, grâce aux explications de la CNGR-COVID-19, comprendre l'étendue et l'importance des travaux qui y seront effectués. Je suis heureux d'annoncer que l'Union européenne va se joindre à l'effort du gouvernement en octroyant une enveloppe de 575 millions de francs CFA pour réhabiliter et équiper 7 centres de santé à travers le pays», a indiqué jeudi à Lomé le Chargé d'affaires a.i de l'Union européenne au Togo. Il venait de visiter ce jeudi le Centre médico-social (CMS) d'Atakpamé (160 km au nord de Lomé) puis le Centre hospitalier régional (CHR) de Lomé-Commune qui accueille depuis plusieurs semaines les personnes diagnostiquées positives au Coronavirus au Togo.

Il s'agissait essentiellement pour Bruno Hanses d'aller apporter le soutien de l'Union européenne au personnel soignant mobilisé sur les deux sites, indique l'Union européenne. A l'étape d'Atakpamé, le Chargé d'affaires, accompagné d'une équipe de la Coordination nationale de gestion de la riposte au COVID-19, a été informé du projet de réhabilitation



de plusieurs centres médicaux à travers le Togo, dont celui du chef-lieu de la préfecture de l'Ogou.

Comme l'a annoncé le chef de l'Etat dans son discours à la nation du 1er avril 2020, des dispositions sont prises par le gouvernement pour réhabiliter des centres médicaux de l'intérieur du pays et les doter de matériels permettant une meilleure prise en charge des patients. A Lomé, le Chargé d'affaires a.i. a visité le CHR Lomé-Commune à Kégué, identifié par les autorités pour accueillir les personnes déclarées positives au COVID-19. Accompagné du Médecin-Colonel Mohaman Djibril, coordonnateur national de gestion de la riposte au Covid19, le diplomate européen Bruno Hanses a pu visiter les installations modernes mises en place pour accueillir et soigner les patients dans de bonnes con-

ditions d'hygiène et de sécurité. Il s'est également réjoui de voir le travail accompli par le personnel mobilisé au CHR Lomé-Commune. Et de promettre œuvrer pour que l'Union européenne soutienne avec toujours plus d'ardeur le combat du Togo pour lutter contre la propagation du COVID-19.

Le responsable de la Coordination nationale de gestion de la riposte au COVID-19 a salué l'Union européenne pour son engagement aux côtés des autorités togolaises dans la bataille contre le Coronavirus. «C'est une joie pour nous d'accueillir sur ce site les responsables de la Délégation de l'union européenne. Nous avons voulu leur montrer l'étendue de la mission et les moyens considérables engagés par l'Etat», a indiqué le médecin-colonel Mohaman Djibril.

**SUIVEZ-NOUS**  
pour ne rien rater de la riposte nationale  
contre le Coronavirus au Togo

**covid19.gouv.tg**

f @Covid19TG

#Covid19TG

LE NUMÉRO VERT POUR PLUS D'INFO ☎ 111

REPUBLIQUE TOGOLAISE

CORONAVIRUS AU TOGO

f @Covid19TG

## JEUX OLYMPIQUES

## Tokyo 2021 avec ou sans vaccin

La tenue des Jeux de Tokyo à l'été 2021 est-elle liée à la découverte d'un vaccin contre le COVID-19 ? La réponse à cette difficile question est l'objet depuis quelques jours d'un échange de points de vue contradictoires entre Lausanne et Tokyo.

Hervé A.

Au Japon, le président du comité d'organisation, Yoshiro Mori, a suggéré cette semaine qu'il serait très difficile, voire impossible, d'organiser les Jeux l'an prochain sans disposer d'un vaccin.

Mercredi 29 avril, le Premier ministre japonais, Shinzo Abe a tenu un discours à peu près similaire, mais sans évoquer directement un vaccin. "Nous avons dit que les Jeux olympiques et paralympiques doivent se dérouler sous un format complet, afin que les athlètes et les spectateurs puissent tous participer en toute sécurité. Il serait impossible d'organiser les Jeux sous un format aussi complet, à moins que la pandémie de coronavirus ne soit contenue", a-t-il expliqué, en réponse à une question d'un membre de l'opposition.

A l'opposé, le CIO continue



d'avancer que les Jeux pourraient parfaitement se tenir l'an prochain, vaccin ou pas. "Les conseils que nous recevons de l'OMS disent que nous devons continuer à planifier pour cette date et c'est ce que nous faisons, et cela ne

dépend pas d'un vaccin, a soutenu John Coates, le président de la commission de coordination des Jeux de Tokyo, lors d'un entretien avec l'Associated Press. Un vaccin serait bien. Mais nous continuerons

à être guidés, comme nous devons l'être, par l'OMS et les autorités sanitaires japonaises car, dans tout cela, la santé et le bien-être des athlètes et des autres participants aux Jeux sont la priorité numéro un."

## BASKETBALL/ NBA

## LeBron James opposé à l'idée d'annuler la saison

Des dirigeants de franchises et des agents de joueurs pressent la NBA d'annuler la saison, suspendue à cause du coronavirus, affirme jeudi la chaîne CNBC, une information fermement réfutée dans la foulée par la superstar des Lakers LeBron James, "prêt à revenir".

Selon CNBC, ces agents et dirigeants affirment que les propriétaires des équipes sont préoccupés par les problèmes de responsabilité que poserait une reprise de la compétition au regard de la situation sanitaire. Ils sont également inquiets du manque de revenus provenant des billetteries si les matches devaient se jouer à huis clos et étaient seulement télévisés.

Les patrons des franchises sont donc en conflit quant à l'annulation ou non de la saison en cours, ajoute CNBC dont les sources se sont exprimées sous couvert d'anony-

mat, car elles ne sont pas autorisées à évoquer publiquement les affaires de la ligue.

Premier à réagir, James a contesté l'idée d'un abandon pur et simple de la saison, dont il était un prétendant au titre de champion avec les Lakers, jusqu'à sa suspension prononcée par Adam Silver le 11 mars après le test positif du Français Rudy Gobert.

"J'ai vu qu'on rapportait que des dirigeants et des agents veulent annuler la saison ??? Ce n'est absolument pas vrai", a écrit James sur son compte Twitter. "Il n'y a personne que je connaisse qui ait dit quelque chose comme ça. Dès que ce sera sûr, nous voudrions terminer notre saison. Je suis prêt et notre équipe est prête. Personne ne devrait annuler quoi que ce soit", a-t-il conclu.

Au classement figé depuis le 11 mars, les Lakers occupent la pre-



mière place de la conférence Ouest et font partie des quatre équipes déjà qualifiées pour les play-offs, au même titre que Milwaukee, Toronto et Boston. Douze accessits restent à distribuer.

Alors que la NBA s'est dite prête à autoriser au plus tôt au 8 mai la réouverture des centres d'entraînement de franchises se trouvant dans des Etats dont les directives restrictives seraient assouplies, le

conseiller à la santé de la Maison Blanche, Anthony Fauci, a dit mercredi que tous les sports pourraient néanmoins devoir annuler leurs saison.

"Si vous ne pouvez pas garantir la sécurité, vous devrez malheureusement conclure: Nous devons peut-être nous passer de ce sport cette saison", a-t-il déclaré au New York Times.

## L'Inde, mauvais payeur

Au lendemain de l'annonce du retrait à l'Inde des championnats du monde de boxe en 2021, désormais confiés à la ville serbe de Belgrade, l'AIBA s'est fendue mercredi 29 avril d'un communiqué pour justifier sa décision.

L'organisation internationale explique avoir attribué l'événement mondial à l'Inde en 2017, puis avoir signé en janvier 2019, avec la Fédération indienne de boxe, l'habituel accord de ville-hôte. Il prévoyait notamment le paiement dès le 1er décembre 2019 à l'AIBA de la moitié des droits d'organisation des Mondiaux 2021. Une clause de l'accord que la ville de New Delhi n'a pas respectée.

Dans son communiqué, l'AIBA explique avoir sollicité l'Inde à plusieurs reprises pour lui rappeler ses obligations, en lui proposant plusieurs options pour payer les droits. Mais sans réponse à ce jour. "L'AIBA n'a eu d'autre choix que de mettre fin au contrat en avril 2020", explique le communiqué.

L'organisation internationale de la boxe en profite pour rappeler que l'Inde n'a toujours pas payé non plus les deux tiers des droits d'accueil des championnats du monde féminins en 2018.

Ils auraient dû être soldés au plus tard dans le courant de l'été 2018. "L'AIBA a fait preuve de beaucoup de patience et de compréhension, s'accordant sur de nombreux plans de remboursement successifs, qui n'ont jamais été respectés par la Fédération indienne de boxe", précise le communiqué.

## Reprise prochaine des contrôles antidopage

Les Russes n'en font pas mystère : ils comptent sur le report des Jeux de Tokyo et des autres grands événements internationaux pour retrouver leur place au sein du mouvement olympique.

La directrice adjointe de l'Agence russe antidopage (RUSADA), Margarita Pakhnotskaya, prend les devants en expliquant que les contrôles antidopage dans le pays pourraient probablement reprendre leur rythme normal autour de la mi-mai. "Nous sommes en train de nous équiper de combinaisons de protection spéciales, destinées aux inspecteurs de contrôle antidopage, a-t-elle confié au site sports.ru. Nous étudions également dans le détail la situation épidémiologique dans les différentes régions russes, mais aussi les mesures de confinement et de restriction des déplacements à travers le pays. Dans certaines régions, les restrictions sont quasiment inexistantes."

Le sport russe est toujours menacé d'une suspension de quatre ans des événements mondiaux, dont les Jeux olympiques, mais la pandémie de COVID-19 a suspendu pour l'instant la procédure d'appel lancée par les autorités russes contre la décision de l'Agence mondiale antidopage.

## Des répercussions sur "les deux ou trois prochaines années"

Selon le Suédois Lars-Christer Olsson, membre de l'administration de l'Union des associations européennes de football (UEFA), la crise du coronavirus aura une influence sur le monde du football durant deux à trois ans et touchera même le Mondial 2022 au Qatar.

"Si le virus continue de se développer si sérieusement, cela peut devenir un gros problème pour le calendrier international sur les deux voire trois prochaines années", a déclaré Olsson, qui est également président d'European Leagues, l'association qui représente les ligues européennes. "Surtout si les compétitions sont déplacées d'une année à l'autre. Sans oublier la présence d'une Coupe du Monde en plein milieu de la saison européenne."

En raison de la pandémie de coronavirus, le football est actuellement à l'arrêt. Plusieurs compétitions ont été arrêtées définitivement et l'Euro 2020 a été reporté d'un an. Olsson rapporte que le plan de l'UEFA est de terminer la Ligue des Champions et l'Europa League en août. "Cela permettrait de sauver dignement les phases finales des deux compétitions."

## La Bundesliga attend Merkel

Une décision sur une possible reprise de la Bundesliga, le championnat allemand de football, est attendue cette semaine. Helga Braun, le chef de cabinet de la chancelière Angela Merkel, l'a annoncé jeudi à la chaîne de télévision NTV.

Jeudi, Merkel se réunit par visioconférence avec les ministre-présidents des seize Länder. Les mesures concernant la distanciation sociale devraient être prolongées jusqu'au 10 mai. La discussion sur l'assouplissement des mesures est prévue le 6 mai. Une décision sur la reprise du football est également attendue la semaine prochaine. Selon Braun, la reprise de la Bundesliga et de la deuxième division est un "sujet sensible".

Différentes personnalités politiques soutiennent les plans de la ligue allemande de football (DFL) pour reprendre la saison en mai. La Bundesliga est à l'arrêt depuis la mi-mars. La DFL et la fédération allemande de football (DFB) travaillent sur un plan de santé détaillé en vue de la reprise de la compétition.

Kicker a également annoncé que les premiers joueurs des équipes de première et deuxième divisions seront testés jeudi au coronavirus. Selon le magazine, chaque équipe devra être testée à deux reprises avant de pouvoir reprendre les entraînements.

## La FIFA cherche à relancer une enquête visant Blatter

La FIFA a demandé au Ministère public de la Confédération helvétique (MPC) de poursuivre une enquête visant son ex-président Sepp Blatter alors qu'il avait décidé d'y mettre fin, indique l'organisation, confirmant une information du quotidien Le Monde.

"Nous avons déposé des observations officielles auprès du Ministère public de la Confédération (MPC) plaçant avec vigueur pour une poursuite des investigations", affirme la Fédération internationale de football dans un communiqué. "En effet, la FIFA réfléchit à toutes les options légales permettant de garantir que les personnes concernées soient tenues pour responsables", poursuit-elle, confirmant un article du quotidien français évoquant une "guerre judiciaire"



entre la FIFA et son ancien président.

Un rapport de police obtenu mercredi par l'AFP assure que les soupçons de "gestion déloyale" à l'encontre de Sepp Blatter "étaient bien fondés", alors que le MPC a décidé de clore l'une des deux enquêtes visant l'ex-président de la FIFA.

Le MPC soupçonnait Blatter d'avoir signé un "contrat défavorable à la FIFA" avec l'Union caribéenne de football (CFU) dirigée alors par le sulfureux Trinidadien Jack Warner, radié à vie par la Fédération internationale et inculpé pour corruption par la justice américaine.

Résilié en 2011, ce contrat octroyait les droits télévisés des Coupes du monde 2010 et 2014 à la CFU pour 600.000 dollars (536.000 euros), une somme jugée en-deçà du prix du marché. En conséquence de "l'inaction de M. Blatter contre la CFU ou M. Warner, la FIFA a subi un préjudice d'un montant atteignant 3,78 millions de dollars (3,48 millions d'euros)", soulignait notamment le rapport des enquêteurs.

Pour autant, le MPC a confirmé début avril qu'il n'avait pas l'intention de poursuivre le patron déchu de la Fédération internationale de football, âgé de 84 ans, pour l'octroi de droits télévisés à la CFU, l'un des deux volets de la procédure ouverte contre lui en 2015, pour "soutien de gestion déloyale et abus de confiance".

Promotion de l'énergie durable hors réseau

## Le Togo parmi 10 initiatives innovantes en Afrique

Jean AFOLABI

L'ADEME – l'Agence (française) de la transition écologique – et l'Agence française de développement (AFD) viennent d'annoncer les résultats de l'appel à projets «Solutions innovantes pour l'accès à l'énergie durable hors réseau» (SollnAE). Dix initiatives africaines innovantes ont ainsi été retenues, impliquant des entreprises et des organisations de la société civile ayant des partenaires locaux. Ces initiatives recevront un appui technique et un soutien financier à hauteur de 1,6 million d'euros. Les projets lauréats sont issus du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, de Madagascar, du Bénin, du Togo, et du Burkina Faso.

Quelques exemples : des nano-réseaux construits par la mise en connexion progressive de petites unités photovoltaïques autonomes ; des équipements pour la valorisation thermique de sous-produits agricoles ; des zones d'activités multiservices électrifiées par énergie solaire, des tech-



nologies simples, robustes et performantes pour la préservation des récoltes ; des offres d'équipements électriques productifs et solutions de financement associées pour les clients ruraux ; une mise en place de centres de ressources et de prestations de formation à destination de communautés villageoises, acteurs économiques et services publics. Tous ces projets ont en commun le désir d'affaiblir la vulnérabilité énergétique des zones concernées. Un premier appel à projets sur ces mêmes thématiques avait été lancé en 2017.

«J'espère que les financements permettront à ces projets de passer à l'échelle car, l'accès

à l'énergie dans le monde rural est un puissant moteur de développement», explique Jean-Pierre Barral, directeur du département Transition énergétique et numérique de l'AFD, sur le site de l'AFD. «Ce deuxième appel à projets confirme la grande capacité à innover des start-up, PME ou ONG dans le secteur de l'accès à l'énergie hors réseaux, avec à la clé un impact économique et social durable en Afrique. Il démontre également l'utilité de ce type d'appui financier pour ce secteur, caractérisé par des projets qui peinent à passer par des guichets plus classiques», ajoute Philippe Masset, directeur adjoint Europe et international à l'ADEME.

Audiences foraines, pas d'audiences foraines

## Guerre de communiqués autour du certificat de nationalité

Late Pater

Jusqu'ici, tout se passait normalement et beaucoup ont commencé par se bousculer pour en profiter. Le 12 mars 2020, le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales, Payadowa Boukpepsi, autorise l'Organisation africaine pour l'éducation et la culture (OAU) à réaliser son projet de sensibilisation et de soutien aux populations nécessiteuses en vue de l'établissement du certificat de nationalité dans les 117 communes du Togo, pour une durée de trois mois à partir du 15 mars 2020. Tout en lui rappelant que les activités du projet doivent se dérouler dans le respect de l'ordre et la tranquillité publique. «La présente autorisation doit être soumise aux formalités usuelles à remplir auprès des autorités locales», conclut le ministre.

Puis, le 1<sup>er</sup> mai 2020, pendant que tous fêtaient le travail en confinement, le ministre de la justice, Kokouvi Agbétomey, sort un communiqué qui ne l'associe à rien. «Depuis quelques jours, circulent sur les réseaux sociaux des audios appelant les populations à se faire enregistrer avec une modique somme de cent francs (100 F), en plus d'une copie de leur acte de naissance, afin de se faire établir gratuitement le certificat de nationalité togolaise. Et ce, dans

le cadre des audiences foraines qu'organiserait, est-il dit, le gouvernement. Répondant à cet appel, des engouements et attroupements monstres se forment à Lomé et à l'intérieur du pays. Le Garde des Sceaux, ministre de la justice, porte à la connaissance du public que cette initiative ne relève nullement de son département. En effet, le ministre de la justice ne saurait organiser des audiences foraines en ces moments de lutte contre la propagation du Covid-19 qui impose à tout individu le respect des mesures barrières prises par le gouverne-

ment. Il est à préciser que les audiences foraines organisées par le ministère de la justice ont toujours fait l'objet d'une large publicité sur les médias d'Etat, avec des informations précises sur les pièces à fournir pour constituer les dossiers. Le Garde des Sceaux, ministre de la justice, met en garde les initiateurs de cette activité et leur demande instamment d'y mettre fin».

Toute personne qui a un parent (père, mère, sœur ou frère) togolais peut bénéficier de la nationalité togolaise.

Vente de journaux

## L'interdiction de fouiller tend à se généraliser

Face à la multiplicité des personnes qui lisent les journaux sans les acheter, la majorité des vendeurs de journaux de Lomé, ont instauré l'interdiction de feuilleter les journaux. Ces personnes, qui se répartissent en plusieurs catégories sont à l'origine de beaucoup de rumeurs et aussi de néologismes.

Devant les kiosques à journaux, il n'est pas rare de voir de nombreuses personnes en train de lire la Une des titres : ce sont des «feuilleteurs». Leur caractéristique principale est de passer quotidiennement des heures de-

vant les kiosques à journaux puis de s'en aller sans n'avoir rien acheté. Les raisons évoquées par ces feuilleteurs sont nombreuses. «Je dois voir le contenu du journal avant de l'acheter», pour les uns ; «je n'ai pas suffisamment de moyens pour acheter les journaux», pour les autres. Toujours est-il que le feuilletage cause un manque à gagner aux vendeurs de journaux, d'où les mesures prises par ces derniers. Désormais, il est interdit de feuilleter les journaux. Et pour s'assurer que ces mesures seront respectées, les propriétaires de kios-

Le gouvernement aux bénéficiaires du Programme NOVISSI

## «Ne donnez votre carte d'électeur, ni le numéro NSF de la carte d'électeur à personne !»

Dès le lancement du programme NOVISSI, des individus mal intentionnés, prétendant travailler pour le Gouvernement ou affirmant faire partie d'un syndicat, approchent les potentiels bénéficiaires, pour collecter/photocopier leur carte d'électeur ou leur demander le numéro NSF de la carte, soi-disant, dans le but de les aider à s'inscrire au programme. Le Gouvernement exhorte la population à rester vigilante. «Vous ne devez donner sous aucun prétexte ni votre carte d'électeur, ni le numéro NSF figurant sur la carte à des tierces personnes !» Les services administratifs peuvent demander le numéro de carte

d'électeur mais jamais la carte elle-même, ni même une copie ou une photo de la carte, et en tout état de cause jamais le numéro NSF inscrit sur ladite carte.

Les personnes analphabètes ayant des difficultés à s'inscrire peuvent demander l'assistance d'une personne de confiance pour s'inscrire, mais elles ne doivent en aucun cas remettre leur carte d'électeur ou donner le numéro NSF de la carte à un étranger. «Nous rappelons que le programme NOVISSI est un programme 100% digital et que l'interaction physique entre les personnes est fortement découragée afin de limiter la propagation du virus. Le Gouvernement

ne déploiera ainsi aucun agent ni aucune association sur le terrain pour aider la population à s'inscrire dans le cadre de NOVISSI.»

Le seul organisme mandaté à contacter de potentiels bénéficiaires est le Centre d'appel 855 pour des fins de confirmation d'identité ou de vérification d'information à la suite de plaintes. «Veuillez noter que le Centre d'appel n'émet des appels que du numéro 855 et que ses agents ne vous demanderont jamais de leur fournir le numéro NSF de votre carte d'électeur». Pour signaler toute tentative d'usurpation d'identité, veuillez contacter le 855. L'appel est gratuit

Un Conglomérat des Entrepreneurs du Togo (COGET)

## Une solution aux jeunes entrepreneurs pour faire face au COVID-19

Le Covid-19 impacte sérieusement les entreprises togolaises, surtout celles qui viennent à peine de démarrer. Les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration sont fortement touchés. Face à cette réalité, Médissa SAMA, Directrice du restaurant «La marmite du terroir» propose comme solution de mettre en place un Conglomérat des Entrepreneurs du Togo (COGET).

À en croire la jeune entrepreneure togolaise visitée par la plateforme «Bouge avec le 228» le 29 avril, ce concept va mobiliser les entrepreneurs locaux et donner assez de visibilité à leurs produits afin de réussir le pari d'une autosuffisance alimentaire et renforcer la consommation des produits locaux pendant ou après COVID-19. Ceci viendra mettre fin à l'isolement de l'entrepreneur togolais face à cette crise qui peut conduire à la fermeture des entreprises. «En cette période de pandémie, il faudrait avoir un répertoire de tous les acteurs qui ont une activité génératrice de revenus pour chaque spécialité donnée. Afin que face à un besoin donné

comme pendant ce moment-ci, on puisse toucher la bonne personne et donner les prestations qu'il faut», confie-t-elle. Avant d'ajouter «Il est important d'avoir ce creuset afin que nous puissions discuter des possibilités face à cette situation. Cette crise nous aurait permis de nous organiser et de mutualiser nos forces afin de survivre.»

La jeune togolaise, la trentaine, originaire de la préfecture de la Binah est cheffe de plusieurs entreprises, formatrice, mentor et coordinatrice du programme à succès YiLiM (Yic Life Métamorphose). Son restaurant propose 24h/24 et 7h/7, une variété de mets faits à base des produits locaux, histoire de permettre à tout le monde à n'importe quelle heure, de passer manger un produit local. Porté par le slogan «Retour à la source», l'espace permet également la promotion des langues et danses locales. «Nous avons choisi les mets, danses et langues pour donner l'opportunité au public de découvrir, à travers notre es-



pace, les vertus des produits togolais» a fait savoir Mme Sama qui compte ouvrir une annexe aux États-Unis. Pour Médissa Sama, l'entrepreneuriat est certes le meilleur moyen pour la jeunesse de s'auto-emploi, mais c'est avant tout un choix de vie et de carrière. «Entreprendre, c'est apporter une solution à un problème donné. J'exhorte les jeunes à ne pas aller dans l'entrepreneuriat parce qu'ils ont faim, ou encore parce que c'est la chose à la mode. Vues les choses sous cet angle, c'est négliger tout le sérieux que l'entrepreneuriat demande. Entreprendre, c'est payer un prix et il faut évaluer toutes ces étapes, il faut être préparé avant de prendre une décision et se lancer dans l'entrepreneuriat», conseille-t-elle.

Etude de faisabilité du projet / Début de réalisation en 2022

## La Banque africaine de développement remet le Corridor routier Abidjan-Lagos sur les rails

Jean AFOLABI

Le Conseil d'administration de la Banque africaine de développement (Bad) a approuvé, le 17 avril dernier à son siège à Abidjan, un financement supplémentaire de 12,33 millions d'euros, environ 8,076 milliards, en faveur de la Commission de la CEDEAO – Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest – pour couvrir une partie des frais liés à l'étude du projet de développement du corridor autoroutier Abidjan-Lagos. Ce corridor relie les ca-

pitales de cinq États d'Afrique de l'Ouest – Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin et Nigeria – et couvre quelque 1 028 kilomètres et huit (8) postes frontières. Le tracé actuel du corridor traverse les grands centres économiques des cinq pays membres participants, à partir de Bingerville, dans la banlieue d'Abidjan, jusqu'à Mile 2 (Eric Moore) à Lagos, indique la Bad.

«Le projet Abidjan-Lagos, important corridor régional de commerce et de transport, assure la jonction entre des villes dynamiques sur le plan économique en

Afrique, à savoir Abidjan, Accra, Cotonou, Lomé et Lagos. Il a pour vocation de renforcer les échanges et l'intégration en Afrique de l'Ouest, notamment en offrant un accès portuaire maritime aux pays enclavés», pointe la Banque. En marge de la 56e session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO, en décembre dernier à Abuja, le président de la Bad, Akinwumi Adesina, avait laissé entendre que la construction de cette autoroute à six (6) voies, dont le traité de lancement a été signé en

mars 2014, démarrera d'ici deux ans.

On estime que le secteur des transports de l'Afrique de l'Ouest joue un rôle essentiel dans le développement économique de la région et génère environ 5 à 8% de son Produit intérieur brut (Pib). Cependant, les déficits d'infrastructures matérielles et immatérielles diminuent considérablement ses retombées dans la croissance économique régionale. L'importance stratégique de ce projet tient au fait que l'axe Abidjan-Lagos pèse pour près de 75% des activités commerciales sous-régionales.

Cet axe routier rejoint d'autres corridors le long de l'axe Nord-Sud et relie des pays enclavés comme le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Tchad. Il relie non seulement les zones les plus densément peuplées et économiquement actives de la sous-région ouest africaine, mais il croise également un réseau ferroviaire et rejoint les principaux ports et aéroports.



Le corridor Abidjan-Lagos est un projet phare du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), initiative continentale dont la Banque africaine de développement est l'organe d'exécution. C'est une composante du vaste projet de corridor côtier Dakar-Lagos et constitue un tronçon important du réseau routier transafricain dans la région de la CEDEAO.

C'est lors du 44<sup>ème</sup> Sommet de la CEDEAO, tenu en mars 2014, qu'un traité sur la mise en place

du corridor a été signé. La Commission de la CEDEAO, au nom des cinq pays membres concernés, avait sollicité, à cette occasion, le soutien de la Banque pour le financement des études préparatoires à la réalisation et à la gestion du projet du corridor autoroutier Abidjan-Lagos. La contribution totale de la Banque pour ce projet phare, s'élève à 22,4 millions d'euros. Le projet va également bénéficier d'un financement de l'Union européenne.

Alléger l'impact du Covid-19 au Burkina Faso

## 20 000 FCFA/mois pour 20 000 ménages impactés par la maladie

La ministre de la Femme, de la famille et de la solidarité nationale a annoncé une série de dispositions pour permettre aux personnes vulnérables de supporter l'impact du COVID-19. Deux (2) millions de personnes bénéficieront de l'accompagnement du gouvernement pour faire face à la pandémie de coronavirus. Cet accompagnement se fera par une distribution de vivres et d'une contribution financière dénommée cash transfert, rapport mercredi la presse locale.

Concrètement, ils sont 20 000 ménages qui recevront 20 000 francs CFA chacun par mois pendant trois mois. Pour l'instant, seules les deux villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso sont concernées par le cash transfert qui débutera en mai. Mais selon les propos de la ministre Hélène Marchal Ilboudo, le processus pourra s'agrandir à d'autres villes. Sur la question du choix des deux villes, le ministre a indiqué qu'elles sont les deux plus grands foyers de COVID-19 au Burkina Faso. «Ce sont les zones les plus affectées», a-t-elle souligné. Les femmes vendeuses de légumes, le secteur informel et les personnes vulnérables sont les couches choisies pour cette opération.

Dans la lutte contre la propagation du coronavirus, le président du Faso a accordé des remises de peines à plus de 1 000

détenus. Parmi eux, certains ont reçu de l'accompagnement de la part du gouvernement en fonction de leur degré de vulnérabilité. Ainsi, des vivres et des aides financières ont été donnés à certains anciens détenus. «Nous avons 585 détenus qui ont bénéficié de paiement de leurs frais de transport. Nous avons octroyé 15 000 francs pour leurs kits de dignité et nous les avons dotés en vivres», a déclaré le ministre de la Solidarité nationale Laurence Marscal citée par *Burkina 24*. A l'écouter, cet accompagnement pourrait se poursuivre en fonction de la vulnérabilité, ajoute le journal.

Traitement du Covid-19

## Le Ghana s'oriente vers les plantes médicinales

Le Centre de recherche sur les plantes médicinales (CRPM) du Ghana, en collaboration avec le ministère de la Santé, est en train d'œuvrer à la découverte d'un remède contre le Covid-19. Le directeur exécutif du CRPM, le Dr Kofi Bobi Barimah, cité dans une interview par l'Agence de presse africaine (APA) mercredi, a déclaré

que sa structure travaille actuellement sur certaines préparations à base de plantes qu'elles a reçues de l'association des praticiens de la médecine traditionnelle, dont certaines ont été approuvées par l'Autorité en charge de la nourriture et des médicaments.

"Si le traitement du Covid-19 avec un produit ghanéen à base

de plantes s'avérait efficace et réussi, non seulement il apporterait le soulagement nécessaire à la lutte contre la pandémie, mais consacrerait également la reconnaissance internationale du pays, sans compter le fait qu'il pourrait éventuellement constituer une énorme source de devises", a-t-il conclu selon APA.

Mieux répondre aux urgences de santé publique

## 10,4 millions de dollars de la Banque mondiale pour lutter contre le coronavirus au Bénin

La Banque mondiale (BM) a décidé d'octroyer une subvention de 10,4 millions de dollars américains pour appuyer les efforts du Bénin dans la lutte contre le nouveau coronavirus (COVID-19) et l'aider à mieux répondre aux urgences de santé publique, annonce un communiqué de l'institution financière mondiale parvenu mardi soir à l'agence Chine nouvelle à Cotonou. Selon cette source, ce nouveau projet de préparation et de riposte contre le COVID-19 renforcera le système de surveillance des maladies,

l'équipement des laboratoires et la capacité de dépistage et de confirmation des cas.

Ce même projet, souligne la même source, prévoit la construction et l'équipement en matériel de pointe de deux centres de traitement des infections respiratoires aiguës, la modernisation de dix établissements de santé existants pour les transformer en centres de gestion du traitement COVID-19 et enfin renforcera les capacités du personnel des centres de traitement ainsi que la communication auprès des communautés. "Ces

appuis viennent renforcer la capacité de riposte du Bénin contre le COVID-19 et devront par ricochet rendre le pays plus résilient face aux urgences de santé publique", souligne Atou Seck, responsable des opérations de la Banque mondiale pour le Bénin, cité dans le communiqué.

Le Bénin comptait depuis la date du dimanche 26 avril 2020, un total de 64 cas confirmés de la pandémie, 33 cas sont définitivement guéris, 30 autres cas sont actuellement sous traitement et une personne décédée.

### Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°587  
de LOTO KADOO du 21 Mars 2020

La LONATO a procédé Vendredi dernier à son siège au 588<sup>e</sup> tirage de LOTO KADOO.

Le vendredi précédent, LOME, et d'ANEHO ont enregistré des gagnants de gros lots. Ainsi, les opérateurs 50324, 60134 et 60022 basés à LOME, ont enregistré respectivement un lot de 1.000.000F CFA, un lot de 1.500.000F CFA et un maxi gros lot de 6.000.000F CFA. A ANEHO, c'est un gros lot de 4.500.000F CFA qui a été recensé sur le point de vente 70423. Dans les autres villes du pays, ce sont surtout des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS,  
UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !  
BONNE CHANCE A TOUS !!!

### LOTO KADOO

Résultats du tirage N°593 de LOTO KADOO du 1er Mai 2020

Numéro de base

05 02 88 35 40

Numéros bonus

07 10

### LOTO SAM

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°143  
DE LOTO Sam du 21 Mars 2020

Le tirage N°144 du LOTO Sam a eu lieu Samedi 28 mars 2020 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Lors du précédent tirage de LOTO Sam, ce sont de nombreux lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 1.000.000F CFA qui ont été enregistrés dans la ville du pays.

Toutefois, LOME, la Capitale a recensé deux lots de 1.000.000F CFA remportés sur les points de vente 30424 et 70123

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°149 de LOTO SAM du 02 Mai 2020

Numéro de base

37 64 28 47 86

De l'avis de Fadel Ndaw, Ingénieur en eau et assainissement de la Banque mondiale

## La pandémie du Coronavirus pose la problématique de l'eau en Afrique

Jean AFOLABI

Ces dernières années, de nombreuses villes africaines ont dû prendre des mesures drastiques pour éviter des pénuries d'eau potable. Nous nous souvenons tous de la pénurie historique subie par la ville du Cap en 2018. Les autorités sud-africaines avaient évité de justesse la catastrophe en rationnant l'eau potable à 50 litres par jour et par habitant, dans une ville habituée jusque-là à des niveaux élevés de consommation, rappelle dans un billet Fadel Ndaw, ingénieur en eau et assainissement spécialiste de la Banque mondiale.

La même année, la ville de Bouaké, en Côte d'Ivoire, recevait un financement d'urgence 8,5 millions de dollars de la Banque mondiale pour faire face à une grave pénurie d'eau potable. Cette intervention a permis de juguler la pénurie grâce à la construction de stations compactes de traitement, l'équipement de nouveaux forages et la réhabilitation de pompes manuelles dans les villages raccordés au réseau de Bouaké, tout en développant la distribution d'eau potable par des camions citernes.

Alors que la première recommandation de l'Organisation mondiale de la santé

(OMS) pour se protéger du coronavirus est de se laver les mains fréquemment avec du savon, il est évident que pour lutter de façon durable contre la propagation du COVID-19 et prévenir toutes les pandémies à venir, la disponibilité d'eau potable à proximité immédiate des habitations pour l'ensemble de la population est un impératif.

Or, en Afrique subsaharienne, près de 63% des populations urbaines, principaux foyer de la maladie, ont du mal à accéder aux services élémentaires d'alimentation en eau et ne peuvent pas se laver les mains. On estime que 70 à 80% des maladies



sur le continent sont dues à la mauvaise qualité de l'eau et à l'absence d'installations d'assainissement adéquates, comme la dysenterie et le choléra, qui sont parmi les principales causes de mortalité in-

fantile.

Les gouvernements africains viennent de mettre en place des plans d'urgence pour lutter rapidement contre la crise de COVID-19. Mais la plupart de ces plans mettent surtout l'accent sur la réponse d'urgence sanitaire et peu sur l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement, si ce n'est à travers l'installation d'équipements pour le lavage des mains dans les centres de santé et autres lieux publics.

Le problème de l'accès à l'eau potable est d'autant plus vital que la démographie urbaine augmente très rapidement sur le continent. En 2050, plus de 1,6 milliard d'Africains habiteront dans des villes et des bidonvilles. Dans les prochaines années, une centaine d'immenses mégapoles actuelles, comme Lagos, au Nigéria, qui compte 23 millions d'habitants ou Kinshasa, en République démocratique du Congo, et ses 12 millions d'habitants, doubleront leurs populations. Par ailleurs, le monde connaîtra d'autres pandémies. Et le changement climatique ne fera qu'accroître les épisodes de sécheresse ou d'inondations qui affectent déjà de nombreuses villes.

Il est dès lors primordial que les gouvernements africains mettent en place des stratégies, mobilisent une partie de leur budget et élaborent des politiques en faveur de la fourniture de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène à l'ensemble des Africains. Fadel Ndaw estime que plusieurs solutions s'offrent à eux:

**Augmenter les investissements dans l'eau et l'assainissement :** Conformément au 6e Objectif de développement durable, l'Afrique doit investir massivement dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement au cours des dix prochaines années. Il faudrait entre 10 et 15 milliards de dollars d'investissement annuels pour approvisionner toute la population en eau potable et fournir un ser-

vice d'assainissement de base. Or actuellement, les pays africains ne consacrent pas plus de 0,5% de leur PIB à ce secteur et n'y investissent qu'une petite partie de l'aide internationale.

**Garantir la viabilité financière des sociétés de traitement et distribution d'eau :** Selon une étude récente de la Banque mondiale sur la performance des services d'adduction d'eau en Afrique, la moitié des sociétés ne disposent pas de recettes suffisantes pour couvrir leurs coûts d'exploitation et d'entretien. Il faudra donc renforcer les capacités opérationnelles et la résilience des sociétés publiques ou privées, afin qu'elles puissent fournir de l'eau de bonne qualité, en quantité suffisante et à un tarif politiquement et socialement acceptable tout en étant viables financièrement.

**Réutiliser les eaux usées :** Dans de nombreux pays, les eaux usées deviennent une autre manière de répondre à la demande en eau, surtout autour des zones urbaines où se développent des périmètres maraîchers indispensables pour nourrir les habitants des villes. En Israël, par exemple, 91% des eaux usées sont traitées et 71% servent à l'irrigation des cultures. Or, dans les pays africains, seuls 10% des eaux usées sont traitées. En réutilisant davantage l'eau pour irriguer les terres agricoles, ces pays pourront assurer la sécurité alimentaire du continent tout en appliquant des approches d'économie circulaire et de sécurité de l'eau.

La crise sanitaire historique que nous traversons va frapper durablement l'économie mondiale mais elle portera un coup encore plus dur aux économies africaines fragiles. Plus ces dernières réagiront vite, plus elles seront résilientes. Et une riposte durable au COVID-19 et aux pandémies qui lui succéderont ne pourra occulter l'eau et l'assainissement.

**INDICES N° 0005**  
Disponible dans les kiosques